

**SYNDICAT
DES EAUX
DU SUD EST DU LOT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS**

Place de la Mairie
46 260 VARAIRE

Nombre de délégués votants : 33

Présents (21) : Mmes et MM AILLET Jean-Marie, ALIBERT-SENS Charles-Louis, AYMARD Marcel, BERTAZZO Guy (suppléant HEBRARD Laurent), CONTE Christian, COURDESSE Pascal, CUBAYNES Christian, CUBAYNES Jean-Claude, DELLER Martine, FIGEAC Francis, FOLICHON Michèle, HAUVETTE Alix, ISSALY Jacques,

Le vingt janvier deux mille vingt-cinq à 9 heures et 30 minutes, les membres du Comité Syndical, régulièrement convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes Varaire sous la présidence de Monsieur Didier PECH.

MAROT Michel, MENOUX Ludovic, MONTAGNE Yannick, MORICE Pierre, NODARI Sébastien, ORTALO-MAGNE André, PECH Didier, VALETTE Roselyne.

Absents représentés (1) : Monsieur GROUWET Pascal donne pouvoir à Madame DELLER Martine.

Absents excusés (6) : Mmes et MM COUPY Daniel, DECREMPS Frédéric, ESTIVAL René, GOURGOU Jean-Pierre, MASSY Christian, WAGNER Marie-France.

Absents (5) : Mme et MM. CAMMAS Francis, DENOU Jérôme, NOUVIALE Arnaud, TARDY Michel, VIDAL Jean-Claude.

Madame Martine DELLER est désignée en tant que secrétaire de séance.

Objet : Frais de personnel régies assainissement

Monsieur le Président rappelle au comité syndical que pour l'assainissement collectif des communes de Lalbenque, Belfort-du-Quercy et Montdoumerc, ce sont toujours les employés municipaux de ces communes qui ont assuré l'entretien des réseaux et des stations.

Il faut donc rembourser à ces communes les heures passées pour l'entretien des réseaux d'assainissement. Elles doivent transmettre un état des charges au syndicat.

A ce jour, seules les communes de Belfort du Quercy et de Lalbenque ont transmis les données.

Les frais s'élèvent à 4 335.36 euros pour la commune de Belfort du Quercy et 2 388.73 euros pour la commune de Lalbenque.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'approuver les montants demandés par les communes de Lalbenque et de Belfort du Quercy
- D'autoriser Monsieur le Président à rembourser les sommes demandées.

**FAIT et DELIBERE les jour, mois et an
que dessus.**

Pour copie certifiée conforme au registre.

Certifié exécutoire

Transmis en Préfecture le 23 JAN. 2025

Publié ou notifié le 23 JAN. 2025

Le Président

SESEL
Syndicat des Eaux du Sud-Est du Lot
Place de la Mairie - 46260 VARAIRE

A Varaire, le 20 janvier 2025

Le Président

Didier PECH

SESEL
Syndicat des Eaux du Sud-Est du Lot
Place de la Mairie - 46260 VARAIRE